

**Direction Technique Nationale**  
Secrétariat – Ludivine MANOURY  
Tel : 01 41 17 44 43 Fax : 01 41 17 44 97  
E mail : [لمانورى@ffkarate.fr](mailto:لمانورى@ffkarate.fr)

Le Directeur Technique National

A

Mesdames et Messieurs  
Les Présidents de ligue

Montrouge, le 20 octobre 2009

Réf : DC/LM/COTISATION.FEDERALE/DA

Objet : Cotisation fédérale due par les disciplines associées

A l'assemblée générale du 10 janvier 2009, les membres de cette instance ont voté le principe d'une cotisation fédérale unique pour les clubs des disciplines associées.

Cette décision faisait suite à l'attribution d'une délégation élargie accordée à la fédération française de karaté et des disciplines associées, par le ministère chargé des sports.

Cependant, il arrive quelquefois que des cotisations complémentaires soient demandées par les ligues ou les comités départementaux à ces associations, qui ne manquent généralement pas de me questionner sur l'attitude qu'ils doivent tenir.

Dans ces circonstances, il m'a paru intéressant que je vous fasse connaître les éléments de réponse que je leur transmets. Ces éléments reprennent les termes du vote du 10 janvier.

Je renseigne donc les dirigeants des clubs concernés en leur indiquant qu'ils ne sont redevables que d'une seule cotisation fédérale, prélevée par les ligues, et d'un montant toujours égal de 100 €.

C'est sans doute la raison pour laquelle, si vous les avez sollicités pour une cotisation complémentaire à la cotisation fédérale, ils vous ont indiqué qu'ils n'en étaient pas redevables.

J'espère donc que vous pourrez appliquer cette règle voulue par les élus fédéraux sans difficulté particulière.

Je vous souhaite en tout cas une très bonne saison sportive et un bon développement de votre ligue ou département.

Je reste à votre entière disposition pour toute demande de renseignement complémentaire que vous voudriez connaître.

Le directeur technique national



Dominique Charré